

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du 29 avril 2008

Ordre du jour

Finances :

- Budget primitif ZAE Rochelotte
- Taux des taxes directes locales (rapport n°2008.04.B.01)
- Budget primitif communauté de communes

Politique du logement :

- Procuration Bureau opération façades (rapport n°2008.04.B.02)

Culture :

- Besoin occasionnel professeur d'enseignement artistique (rapport n°2008.04.IVc.01)
- Adhésion Fédération Aube Haute-Marne Ecoles de musique (rapport n°2008.04.IVc.02)

Tourisme :

- Adhésion SEM Mémorial De Gaulle (rapport n°2008.04.IVt.01)
- Représentant Association Espaces Bévaux (rapport n°2008.04.IVt.02)

Environnement :

- Maîtrise d'oeuvre chaufferie bois (rapport n°2008.04.VI.01)

Fonctionnement Communauté de Communes :

- Commissions communautaires

Communication :

- Bulletin communautaire

Questions diverses

Le 29 avril 2008 à 20h35, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Bassin de BOLOGNE VIGNORY FRONCLES, se sont réunis à la salle des fêtes de Vignory, sur convocation et sous la présidence de M. Denis MAILLOT.

Présents :

Mmes : DORE Marie-Thérèse, HURNI Marie-Thérèse, KEMPF Sonia, MARTINOT Yolande, MOUSSUT Maryse, PERRIN Ghislaine, REY Emmanuelle, MM : BERNAND Jean-Louis, BLANCHOT Robert, BONNECUELLE Jacky, COURAGEOT Michel, DAMPEYROUX Michel, DEGOUTTE Philippe, DESNOUVEAUX Robert, DESPREZ Christian, FLECHY Roger, FREQUELIN Laurent, HOEN Serge, JAUVAIN Stéphane, KLINKEBERG Jean Pierre, KUHNER Gilbert, LAHOREAU Jean-Eric, LANGE Jean-Michel, LEJOUR Jérôme, MAILLOT Denis, MAJORKIEWIEZ Francis, MARASI Julien, MICHEL Maurice, MONFILS Didier, NOIROT Luc, PAULIN Michel, POUPON Jean-Paul, RAGOT Jacques, ROY Jean-Yves, VOIRIN Patrice,

Suppléant(s) : BERNAND Jean-Louis (de Mme WY SOCKI Annie), LAHOREAU Jean-Eric (de M. MEYLAN Jean-François), LANGE Jean-Michel (de M. JOURDE Jean Marie), POUPON Jean-Paul (de M. GIRARDOT Daniel).

Excusé(s) : WY SOCKI Annie M. GIRARDOT Daniel, JOURDE Jean Marie, LESEUR Philippe, MEYLAN Jean-François,

❖ Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2008

Aucune remarque n'étant apportée au compte-rendu de la séance du 1^{er} avril 2008, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Le Président informe l'assemblée que les projets de budgets présentés ont été travaillés avec les membres du Bureau et les Vice-Présidents qui les ont validés à l'unanimité.

❖ Budget primitif ZAE Rochelotte

M. Maillot informe que M. Dean a signé un bail concernant la location d'une partie du site Sotrabois. Le Président rappelle aux délégués que dans le cadre des compétences obligatoires figurent le développement économique. Il explique aux nouveaux élus que le choix qui a été fait par la communauté de communes a été de créer des zones d'activités économiques sur les deux bourgs centres et à Vraincourt. Il a été décidé de favoriser l'existant ou de créer des zones en fonction des demandes d'implantation. Pour la zone de la Rochelotte à Froncles, l'achat du site SOTRABOIS a permis l'installation de l'entreprise REMY. Un grand bâtiment a été scindé en deux pour permettre l'accueil d'entreprises. Une partie est actuellement louée à M. Dean (repreneur de SOTRABOIS), l'autre partie est à louer. Le Président informe que lors de l'achat du site, il avait été décidé une retenue de garantie de 40 000 € pour s'assurer de la location durant deux ans, par SOTRABOIS. Cette location s'étant arrêtée avant les deux ans, les 40 000 € ne seront pas versés à M. Bourgoin.

Une parcelle a été vendue à la société AIV.

Au niveau de la zone horticole de Vraincourt, l'entreprise PIOT a acheté un hectare de terrain et sollicite la communauté de communes pour l'achat d'un deuxième hectare.

Des réserves foncières sont disponibles à Vraincourt ainsi qu'à Soncourt. Une vente d'herbes sur pied a été attribuée à Mrs Marchal de Viéville et Lardenois d'Ormoy les Sexfontaines.

Le budget de la Rochelotte est donc présenté en tenant compte des travaux à terminer et des soldes de subventions à recevoir. Il s'équilibre à la somme de 151 654.00 € en fonctionnement et 160 851.00 € en investissement.

Après en avoir délibéré, le budget primitif est adopté à l'unanimité.

Budget général

La partie investissement est étudiée en premier. Sont prévus pour 2008 :

La poursuite de la réhabilitation des lavoirs et du programme de rénovation du petit patrimoine.

Les embellissements de village de Lamancine, Vouécourt, Rouécourt et Mirbel. Aucune réponse de maçon n'a été donnée lors de l'appel d'offres lancé pour les travaux.

Embellissement de la rue principale de Bologne. Le Président rappelle que l'intervention de la communauté de communes au niveau des embellissements de village se fait en fonction de critères inscrits dans les statuts. Pour les deux bourgs centres, l'aménagement est complémentaire de travaux réalisés par les communes.

Sentier thématique Sainte Bologne : reporté sur 2009, sauf l'aménagement de l'escargot derrière la chapelle, qui sera réalisé dans le cadre du nouveau chantier d'insertion.

Le Président en profite pour présenter le concept de ces chantiers qui visent à réinsérer des personnes au RMI. Sur les huit personnes du chantier mini-golf à Viéville, trois personnes ont retrouvé du travail et trois autres sont reconduits sur le nouveau chantier.

Sentier de Vignory : la pose de la signalétique est prévue prochainement.

Pigeonnier de Vraincourt : à l'initiative de M. Gayet, ce projet s'équilibre en dépenses et en recettes par le biais de mécénat et d'une participation de la fondation du patrimoine.

Maison de Pays : d'importantes subventions sont attribuées pour la réalisation de ce type de maison dont le concept est d'intervenir au niveau des bassins de vie, pour y offrir des services à la population.

Hébergements touristiques de Viéville et Vouécourt : l'ouverture des plis pour le marché de travaux a lieu le 30 avril.

MARPA : 15 000 € sont inscrits pour les premiers frais de la MARPA. Cependant, ce dossier fera l'objet d'un budget annexe qui sera ouvert en cours d'année.

ZAE Bologne : Le dossier est en attente au niveau du bouclage financier.

La section de fonctionnement est ensuite étudiée :

Une participation est versée à Habitat et Développement pour la gestion des dossiers opération façades et l'instruction des demandes d'aide des particuliers.

La communauté de communes adhère au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement permettant ainsi une adhésion gratuite des communes.

Office de tourisme de pôle : décidée lors de l'assemblée générale avant les élections, cette adhésion va permettre de développer les activités touristiques créées sur la communauté de communes.

Contributions directes : Il est rappelé que l'augmentation de 2007 correspondait au transfert de la dépense contingent incendie des communes à la communauté de communes. Pour 2008, l'augmentation prévue engendrera une augmentation d'environ 5€ / ménage. Le Président informe que les bases de taxes professionnelles ont considérablement diminuées, des entreprises du secteur ayant désinvesti. Il souligne également que le Département n'a pas augmenté ses taux pour cette année.

Après délibération, le conseil de communauté décide à l'unanimité de fixer les taux des contributions directes comme suit : taxe d'habitation : 1.46 %, taxe foncière (bâti) : 2.04 %, taxe foncière (non bâti) : 4.57 %, taxe professionnelle : 1.46 %, taxe professionnelle de zone : 8 .02 % (fixée au même taux que Bologne).

Monsieur Roy souligne l'utilité de prévoir les dépenses à venir et d'établir une planification des travaux sur 3 ans.

Dotation globale de fonctionnement (DGF) : celle-ci passe de 27 000 € en 2007 à 97 000 € en 2008. L'augmentation est due au transfert des compétences « ordures ménagères » et « contingent SDIS » qui ont entraîné une augmentation du coefficient d'intégration fiscale. Le Président précise qu'il s'agit d'une piste de réflexion pour les années à venir. La communauté de communes doit prendre des compétences qui coûtent à l'heure actuelle aux communes et dont l'intérêt est de mutualiser les moyens. Cela va dans le sens de l'organisation de la société aujourd'hui et cite pour exemple la compétence scolaire. A terme, des écoles de la communauté de communes vont être fermées faute de regroupement entre communes. Le Conseil Général envisage de ne plus subventionner les transports scolaires du midi pouvant être pallié par la mise en place de cantines scolaires. Un site scolaire maintenu à Froncles et à Bologne et un autre regroupant des communes de la communauté de communes permettrait de prendre en compte les données à venir : transports scolaires, diminution des horaires de classes, regroupements pédagogiques...en offrant de bonnes conditions aux enseignants et aux élèves.

Le contrat enfance jeunesse entre dans la même problématique de charges transférées et d'augmentation du coefficient d'intégration fiscale.

Après délibération, le budget général de la communauté de communes est approuvé à l'unanimité et est arrêté comme suit : section de fonctionnement : 1 166 984.00 € section d'investissement : 1 296 830.00€

❖ Procuration au Bureau : opération façades.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de déléguer au Bureau la décision de versement de subventions dans le cadre de l'opération façades. Un compte-rendu détaillé des versements sera donné à chaque réunion du conseil de communauté par le Bureau.

❖ Besoin occasionnel professeur d'enseignement artistique

Dans le cadre de l'école intercommunale de musique, la communauté de communes doit recourir à l'embauche d'une personne pour assurer les cours de l'orchestre d'enfants.

S'agissant d'un poste à créer d'avril à juin, il est proposé de signer un contrat pour besoin occasionnel.

Le Président sollicite l'accord du conseil de communauté pour autoriser ce type de contrat pour la filière artistique.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil de communauté acceptent à l'unanimité cette proposition.

❖ **Adhésion Fédération Aube Haute-Marne Ecoles de musique**

Le Président, sur proposition de la Directrice de l'Ecole Intercommunale de Musique, sollicite l'accord du conseil de communauté pour l'adhésion à la Fédération Aube Haute-Marne des Ecoles de Musique. Cette adhésion est fixée à 137.50 € pour l'année 2008. Le Conseil de communauté accepte à l'unanimité cette adhésion et autorise le Président à signer toute pièce s'y rapportant.

❖ **Adhésion SEM Mémorial De Gaulle**

Le Président sollicite l'accord du conseil de communauté pour adhérer à la Société d'Economie Mixte créée dans le cadre de la réalisation du Mémorial De Gaulle à Colombey les Deux Eglises.

Cette société dont l'actionnaire principal sera le Conseil Général, aura en charge d'assurer le fonctionnement du Mémorial.

Notre communauté de communes, bien placée au niveau géographique, bénéficiera des retombées économiques et touristiques et permettra ainsi de valoriser les équipements réalisés jusqu'ici.

L'acquisition d'une action à hauteur de 10 000 € permettra en outre à la communauté de communes d'être représentée au sein de cette société et donc de participer aux décisions liées à cette activité touristique.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté accepte à l'unanimité cette adhésion.

❖ **Représentant Association Espaces Bévaux**

Le Président informe que la Communauté de Communes adhère à l'association des Enclos Espaces Bévaux, pour une cotisation annuelle de 30 €.

Suite au renouvellement des délégués communautaires, il est proposé de désigner un représentant pour siéger à cette association.

M. Julien MARASI est élu à l'unanimité des membres présents pour siéger à cette association.

❖ **Maîtrise d'oeuvre chaufferie bois**

Dans le cadre de la création d'un réseau de chaleur par une chaufferie bois, pouvant alimenter la future MARPA ainsi que des bâtiments publics et privés sur Froncles, le Président sollicite l'accord du conseil de communauté pour le lancement d'une consultation d'un maître d'œuvre. Autorisation est donnée à l'unanimité.

❖ **Indemnités de conseil et de budget receveur municipal**

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté décide à l'unanimité, d'attribuer à Monsieur Yannick LENOURY, Receveur, le taux maximum de l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

❖ **Commissions communautaires**

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté établit les listes des délégués et conseillers municipaux siégeant dans les sept commissions.

❖ **Bulletin communautaire**

Une information est donnée sur le bulletin communautaire qui sera prochainement distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la communauté de communes.

❖ **Questions diverses**

Une réunion d'informations à destination des maires est prévue le 15 mai à Viéville, en présence de M. Emile SUMBO, secrétaire général de la Préfecture de Haute-Marne.

Concernant la relance d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), le Président informe qu'une délibération a été prise pour lancer cette opération avec la communauté de communes de la vallée du Rognon.

La mise à jour du site internet sera faite dès le retour de congé de maternité de Marion. Le Président demande aux élus de faire parvenir les informations au secrétariat de la communauté de communes.